

## Directeur d'accueil de loisirs

### Synthèse de l'offre

<b>Employeur :</b>	Communauté de Communes du Val Marnaysien 21, place de l'Hôtel de Ville 70150MARNAY
<b>Grade :</b>	Adjoint d'animation principal de 2ème classe
<b>Référence :</b>	O070200500025278
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	12/05/2020
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi permanent
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	27/08/2020
<b>Date limite de candidature :</b>	30/06/2020

### Lieu de travail :

<b>Lieu de travail :</b>	Accueil de loisirs 70150 CHAMBORNAY LES PIN
--------------------------	--

### Détails de l'offre

<b>Grade(s) :</b>	Adjoint d'animation principal de 2ème classe
<b>Famille de métier :</b>	Education et animation
<b>Métier(s) :</b>	Responsable de structure d'accueil de loisirs

#### Descriptif de l'emploi :

Diriger l'accueil de loisirs à Chambornay les Pin. Préparer, animer et développer des temps d'animations pour des enfants de 3 à 17 ans pendant le péri et l'extrascolaire ainsi que des activités intergénérationnelles (rencontres seniors, sorties famille...). Organiser et mener à bien le projet d'animation défini.

#### Profil demandé :

BAFD  
BPJEPS

#### Mission :

&#61656; Accueil et information des familles  
&#61656; Animation des réunions d'équipe et des réunions avec les familles

&#61656; Participation aux conseils d'école

&#61656; Compte-rendu hebdomadaire au coordinateur

&#61656; Suivi de la bonne réalisation des tâches imparties à l'équipe d'animation (périscolaire, extrascolaire, ateliers sportifs et culturels ...)

&#61656; Gestion des conflits survenant au sein de l'équipe d'animation ou avec les extérieurs

&#61656; Gestion des plannings hebdomadaires des animateurs

&#61656; Préparation et animation d'activités péri et extrascolaires

&#61656; Développement de projets diversifiés

**Téléphone collectivité :** 03 84 31 94 84

**Adresse e-mail :** rh@valmarnaysien.com

**Lien de publication :** MARNAY

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.